

# LE TRAIT D'UNION

volume 46 numéro 02; Février 2021

- Alimentation Saint-Bruno, méchoui p.15



Aimer, c'est savoir dire  
je t'aime sans parler.

*Foyeuse  
Saint Valentin*

[www.message-d-amour.com](http://www.message-d-amour.com) 

Clinique Dentaire  
**Kamouraska**

Dre Jill Laroche Paquet

**Alimentation  
Saint-Bruno 2020**

*Isabelle Bérubé*

*Jean-Charles Chénard À votre service*

155 rte du Petit Moulin  
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

*Épicerie - Essence  
Service de traiteur*



Ce journal communautaire est publié par :  
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.  
4, du Couvent  
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: [trdunion@globetrotter.net](mailto:trdunion@globetrotter.net)

### **Dépôt légal**

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1197-4087

### **Politique du journal**

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

### **Distribution du journal**

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

### **Abonnement**

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abo de

### **Tirage**

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

### **Date de tombée des articles**

20 février 2021

## Conseil d'administration

**Présidente :** Constance Gagné, 492-5178  
**Vice-présidente :** Angèle Dionne 492-9690  
**Trésorière :** Sonia Gagné, 492-3779  
**Secrétaire :** Claudette Rivard 492-1612  
**Directrice :** Micheline Dionne, 492-5281

## L'Équipe du journal

**Rédacteur en chef** Équipe du journal

### **Traitement de texte et montage**

Sonia Gagné

### **Collaboration**

Conseil municipal	Angèle Dionne
Myrtha St-Pierre	Diane Cardin
Christian Madore	Claudette Rivard
Alimentation Saint-Bruno	Co-éco

### Sommaire :

Page 3 : La Saint-Valentin - 50 ans et plus

Page 4 - 7 : Chronique municipale

Page 8 : Service incendie

Page 12 - 13 : Biblio

Page 14 : Chronique culinaire

Page 15 : Colporteur - Alimentation Saint-Bruno

Page 16 - 17 : Chronique juridique - Co-éco

Page 18 : Horaire d'ouverture

Page 19 - 20 : Commanditaires

:

# La Saint-Valentin en temps de COVID.

La Saint-Valentin a vécu beaucoup de transformations depuis ses origines. Cette fête païenne naît dans la Rome antique comme « la fête de l'amour et de la fécondité ». Les célébrants presque nus poursuivaient les femmes en les frappant avec des lanières de peau de bouc sacrifié. Au Moyen-Âge, l'église assujettit cette fête et la transforme en échange de mots doux. De nos jours, celle-ci revêt un caractère commercial. Les étalages des commerces regorgent de produits tels : chocolats, peluches, fleurs, bijoux, cartes, etc. Les restaurateurs concoctent des menus pour amoureux tandis que les fleuristes offrent une multitude de bouquets pour l'occasion. Saint-Valentin devient le Dieu de la Consommation et Cupidon lance la flèche de la cupidité. Mais à l'heure de la COVID-19, où commerces et restaurants sont fermés, comment fêter autrement?

Le temps est venu de redonner à cette fête une notoriété, la Saint-Valentin se doit de redevenir la fête de l'amour avec un grand « A ». L'amour plein d'espoir et de bienveillance. Celui des amoureux, certes, mais aussi celui pour ses enfants, ses parents, ses amis, ses voisins, ses bienfaiteurs (pensons spécialement à tous ceux qui travaillent aux services essentiels, en ce temps de pandémie), etc. Le véritable amour qui se perçoit par un merci chaleureux et par la sérénité des gestes. Ces petites attentions quotidiennes qui dit aux autres : « Je t'apprécie », « Tu as de l'importance à mes yeux », « Merci d'être là pour moi », « Ta présence me reconforte ».

L'actualité abonde de mauvaises nouvelles. La distanciation sociale ou plutôt physique empêche les amoureux de se coller, les grands-parents de cajoler leurs petits-enfants, les adolescents de se rassembler, les communautés de communiquer, les personnes malades et démunies de vivre des instants de réconfort, les travailleurs essentiels de se reposer, etc. Si la Saint-Valentin d'hier s'avérait une course folle à l'achat d'un cadeau prestigieux, celle d'aujourd'hui laisse le temps pour un appel à un proche délaissé, un repas préparé en famille, une discussion avec notre conjoint ou/et nos enfants, un petit mot rédigé avec amour pour un bienfaiteur...

La fête de l'amour en 2021 se doit donc d'être créative et se réinventer. Elle doit ouvrir nos cœurs vers un monde basé sur la bienveillance, la communication, l'ouverture véritable aux autres. Ce changement doit se faire non pas par obligation, mais par compréhension et se perpétuer dans les années futures. Certes la « COVID 19 » passera à l'histoire comme une catastrophe humaine, mais j'espère que celle-ci permettra de s'éveiller aux autres. La Saint-Valentin trouvera alors sa véritable vocation : celle de célébrer l' « **AMOUR** ».

*Claudette Rivard*



## Nouvelles des 50 ans et plus

Bonjour à tous,

Comme nous sommes toujours en confinement et, je crois que nous le serons encore pour quelque temps, les activités ne peuvent avoir lieu. Continuons de prendre soin de nous. Ce n'est que partie remise.

À bientôt

Anniversaires du mois:

14	Jocelyn Bossé
14	Guylaine Levesque
20	Ghislain Deschênes
22	Lorraine Bernier
25	Claude Briand

*Myrtha St-Pierre*  
Présidente





# Chronique municipale

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 11 janvier 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 18 h 30.

**Sont présents :** Mesdames les conseillères Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

**Est absent :** Monsieur Philippe Morneau-Hardy, conseiller a motivé son absence.

**Est aussi présente** M<sup>me</sup> Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Cette séance est tenue sans public étant donné la situation actuelle de la pandémie de Covid-19 et telle que recommandé par les autorités de la santé publique. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir de notre site Internet.

### 2021-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2021-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE AJOURNÉE ET 8 DÉCEMBRE 2020

### 2021-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### 2021-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 – 19h30

### 2021-01-005 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Julie Nadeau

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 32 954,93 \$.

### 2021-01-006 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX DE PLUS DE 25 000 \$

En vertu de l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité dépose et publie sur internet au plus tard

le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

### 2021-01-007 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 229-2020 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QUE** l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Michel Ferland lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Valérie Bourgoïn

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le présent règlement numéro 229-2020 est et soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit, à savoir :

## ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

## ARTICLE 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

## ARTICLE 3 TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation.

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,9360/100 \$ d'évaluation incluant les services de police et de la voirie locale conformément au rôle d'évaluation d'une valeur imposable de 52 981 500 \$.

## ARTICLE 4 TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES PUTRESCIBLES ET DE LA RÉCUPÉRATION

Aux fins de financer le service de la cueillette et le transport des ordures, des matières putrescibles et de la récupération, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, bénéficiant du service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fixé à : 170,49 \$ par unité\*

\*Unité de référence de base, règlement numéro 220-2020 modifiant l'article 1 du règlement numéro 210-2018 qui modifie l'article 2.3 du règlement numéro 1812015.

## ARTICLE 5 ÉGOUTS

Aux fins de financer le service d'égouts, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable faisant partie du réseau d'égouts un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Dépenses d'opérations 1 unité\* = 372,96 \$

Dette égout (Financement 1) 1 unité\* = 362,02 \$

\*Unité de référence de base, règlement numéro 211-2018 modifiant l'article 3 du Règlement numéro 203-2017.

## ARTICLE 6 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Fixé à : 90,00 \$ annuellement par unité\*

L'unité de référence de base est celle d'un logement uni-familial qui égale (1), vacant ou non.

\*Résidence permanente (avec vidange aux 2 ans) 1 unité

\*Résidence saisonnière (avec vidange aux 4 ans) ½ unité

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE POUR L'ANNÉE 2021, LES TARIFS SPÉCIAUX SUIVANTS POUR LE REMBOURSEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :**

### ARTICLE 7 TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau d'égouts qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0269/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0139/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0286/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0180/100 \$ d'évaluation.

### ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 11 janvier 2021.

**Fait et adopté à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce onzième jour de janvier 2021.**

**2021-01-008 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE TAUX DE COTISATION EMPLOYÉ(E) ET/OU EMPLOYEUR À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 DANS LE CADRE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Nadeau**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska modifie la résolution 2020-08-133 à ce que le taux de

cotisation salariale s'ajuste selon la demande de l'employé(e) et l'employeur, pour un maximum de 5 % (Si un employé veut baisser son taux de cotisation à 1 %, la Municipalité abaissera son taux à 1 % et si les autres employés désirent conserver leur taux de 5 %, la Municipalité conservera son taux de 5 %, le tout de façon équivalente) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **2021-01-009 APPUI À LA LIGNE 9-8-8**

**ATTENDU QUE** la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

**ATTENDU QUE** des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

**ATTENDU QU'**il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler rapidement et facilement;

**ATTENDU QU'**une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

**ATTENDU QU'**un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités;

**Il est proposé par** M. Michel Ferland

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la démarche du député Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

**QUE** de transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

#### **2021-01-010 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 2021 AVEC L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

**Il est proposé par** M. Gilles Beaulieu

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de renouveler la cotisation annuelle

de 2021 avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Maryse Ouellet, au coût de 885,00 \$, excluant les taxes.

#### **2021-01-011 APPROBATION DE LA LOCATION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR DE MARQUE CANON AVEC MONBURO.CA ET DE MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM À SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION**

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve l'offre de services de MONBURO.CA pour la location d'un nouveau photocopieur CANON image RUNNER ADVANCE DX C5735i pour les cinq (5) prochaines années au coût de 150,50 \$ taxes incluses mensuellement pour une période de 60 mois et de mandater la directrice générale par intérim à signer le contrat de location.

#### **2021-01-012 RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN ORDINATEUR, D'UN ORDINATEUR PORTABLE, D'UN CLAVIER ET DE DEUX LICENCES OFFICE 365 POUR LE POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET UN ORDINATEUR, UN ÉCRAN, UN CLAVIER ET UNE LICENCE OFFICE 365 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Julie Nadeau

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise l'achat d'un ordinateur, d'un ordinateur portable, d'un clavier et de deux licences Office 365 au poste de la direction générale au coût de 2 601,28 \$, taxes non incluses.

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise l'achat d'un ordinateur, d'un écran, d'un clavier et d'une licence Office 365 pour la bibliothèque municipale de Saint-Bruno-de-Kamouraska au coût de 1 324,64 \$ taxes non incluses.

#### **2021-01-013 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Valérie Bourgoïn

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-

de- Kamouraska mandate Madame Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi Été Canada et à signer tous les documents nécessaires.

#### **2021-01-014 AJOUT DE SOMMES INUTILISÉES AU SURPLUS DU FESTIVAL DU BRÛLOT ET AU SURPLUS DES LOISIRS**

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu**  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**  
**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise de déplacer ces sommes dans leur surplus respectif.

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit placée dans le surplus du Festival du Brûlot.

**QUE** la somme de 5 000 \$ soit placée dans le surplus des Loisirs.

#### **2021-01-015 DEMANDE DE COTISATION ANNUELLE 2020-2021 DE L'ÉCOLE DESTROISMAISONS – MUSIQUE ET DANSE**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Bourgoïn**  
**Et résolu à l'unanimité des membres présents**  
**QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère comme membre à l'École Destroismaisons de La Pocatière au montant de 20,00 \$.

#### **VARIA**

Félicitations à Madame Mychelle Lévesque, citoyenne de la Municipalité pour sa participation au Gala Célébrations 2021.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

La patinoire demeure ouverte, cependant des nouvelles mesures sont à respecter. Il n'est plus permis de pratiquer des parties de hockey, cependant les jeunes peuvent jouer seuls en bulle familiale avec leur rondelle. Il y aura de la surveillance les jeudis et vendredis de 17 h 00 à 19 h 30 ainsi que les samedis et dimanches de 13 h 00 à 17 h 00, selon l'horaire normal.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **2021-01-016 FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu** la levée de l'assemblée à 19 h 00.

*Richard Caron*, maire  
*Maryse Ouellet*, directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

\*À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

### **COLPORTEUR**

La Municipalité a émis un permis de colportage à la compagnie « Les Spécialistes de l'Extincteur D.C. » pour l'inspection de vos extincteurs durant la période du 1<sup>er</sup> mars au 13 mars 2021.

Cette compagnie n'est pas engagée par la municipalité, elle vend de façon indépendante.



### **Message important!**

**La Municipalité désire rappeler aux usagers de la route qu'il n'est pas permis de se stationner en bordure de routes lors des opérations de déneigement. Afin d'éviter des incidents, nous vous demandons de stationner vos véhicules de façon appropriée.**

**Merci de votre collaboration !**

## Véhicule électrique

Depuis quelques années, les véhicules hybrides et électriques ont la cote auprès des nouveaux acquéreurs d'automobiles. Cette tendance est loin de s'estomper et prendra de la vigueur pour les prochaines années. L'acquisition d'une telle voiture nécessite l'installation d'une borne de recharge domestique. Il existe plusieurs produits adaptés à votre situation de propriétaire d'automobile électrique. Vous aurez le choix d'un système 120 volts ou 240 volts.

Bien que le système 120 volts possède une fiche commune pour prise ordinaire, le branchement du chargeur de niveau 1 doit être fait sur une prise dédiée à cet effet; c'est-à-dire que le circuit ne comprendra que cette prise, d'un filage d'un plus gros calibre et protégée par un disjoncteur de 20 A. On doit donc confier l'installation de cette prise à un maître électricien certifié.

Autrement, de faire la recharge d'une voiture sur un circuit 120 V à 15 A peut représenter un risque d'incendie de la résidence. Pour les locataires, aviser votre propriétaire de vos besoins énergétiques pour votre borne de recharge. N'utilisez pas de prises extérieures ordinaires. Une borne de recharge nécessite plus de courant qu'un chauffe-moteur de véhicule à essence!



Pour les chargeurs de Niveau 2 (240 V), l'installation de la borne devra également être faite obligatoirement par un maître électricien.

Pour en savoir plus au sujet des normes et obligations de l'utilisateur d'une borne de recharge pour véhicule électrique, consulter les sites Internet de l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ) ou du Gouvernement du Québec, aux adresses suivantes : <https://www.aveq.ca/domicile.html> et <https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca>.

## Rappel - Permis de brûlage

Par réglementation, sur l'ensemble du territoire de la MRC de Kamouraska, il est interdit de faire des feux à ciel ouvert, de type feu de camp ou feu d'abattis, en tout temps, en toutes circonstances et en tout lieu. Seuls, les feux contenus dans un foyer extérieur conforme (avec cheminée et pare-étincelles) sont autorisés sur des terrains privés et en respectant les normes de dégagement de 3 m de la limite d'un terrain et de 6 m d'un bâtiment.

Lorsque le brûlage est nécessaire, souvenez-vous que vous devrez faire une demande de permis de brûlage au Service incendie. Il vous sera octroyé gratuitement à condition qu'il s'agisse de branches ou de bois non transformé. L'indice de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est pris en considération lors de l'émission de permis.

Pour information :

*Christian Madore*

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

Téléphone : 418 492-2312, poste 241

[cmadore@villestpascal.com](mailto:cmadore@villestpascal.com)



# S'isoler, c'est sérieux.

**Pour lutter contre la propagation de la COVID-19,  
on doit rester à la maison quand :**

- on a des symptômes
- on a passé un test
- le résultat est positif
- on revient de voyage
- on a été en contact avec un cas confirmé

**Québec.ca/isolement**

**1 877 644-4545**

Votre  
gouvernement

Québec

# Soyez là pour vous comme vous l'êtes pour vos proches



**Vous êtes là quand les gens que vous aimez vivent un mauvais moment. Ne vous oubliez pas. Des solutions existent pour aller mieux.**

Il est possible que la situation actuelle suscite des émotions difficiles ou de la détresse. Il est normal de vivre un certain déséquilibre dans différentes sphères de sa vie. La gestion de ses pensées, de ses émotions, de ses comportements et de ses relations avec les autres peut devenir plus ardue. La plupart des gens arriveront à s'adapter à la situation, mais il demeure important que vous restiez à l'écoute de vos besoins. **N'hésitez pas à prendre les moyens nécessaires pour vous aider.**

## Prenez soin de vous

- Mettez sur vos forces personnelles et ayez confiance en vos capacités.
- Rappelez-vous les stratégies gagnantes que vous avez utilisées par le passé pour traverser une période difficile. Il n'y a pas de recette unique, chaque personne doit trouver ce qui lui fait du bien.
- Accordez-vous de petits plaisirs (écouter de la musique, prendre un bain chaud, lire, pratiquer une activité physique, etc.).
- Si c'est accessible, allez dans la nature et respirez profondément et lentement.
- Apprenez à déléguer et à accepter l'aide des autres.
- Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements. **Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.**
- Contribuez à l'entraide et à la solidarité tout en respectant vos limites personnelles et les consignes de santé publique. Le fait d'aider les autres peut contribuer à votre mieux-être et au leur.
- Prenez le temps de réfléchir à ce qui a un sens ou de la valeur à vos yeux. Pensez aux choses importantes dans votre vie auxquelles vous pouvez vous accrocher quand vous traversez une période difficile.
- Limitez les facteurs qui vous causent du stress.
- Bien qu'il soit important de vous informer adéquatement, limitez le temps passé à chercher de l'information au sujet de la COVID-19 et de ses conséquences, car une surexposition peut contribuer à faire augmenter les réactions de stress, d'anxiété ou de déprime.



### Outil numérique *Aller mieux à ma façon*

*Aller mieux à ma façon* est un outil numérique d'autogestion de la santé émotionnelle. Si vous vivez des difficultés liées au stress, à l'anxiété ou à la détresse, cet outil peut contribuer à votre mieux-être puisqu'il permet de mettre en place des actions concrètes et adaptées à votre situation. Pour en savoir plus, consultez [Québec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux)

Votre  
gouvernement



## Laissez vos émotions s'exprimer

- Gardez en tête que toutes les émotions sont normales, qu'elles ont une fonction et qu'il faut se permettre de les vivre sans jugement.
- Verbalisez ce que vous vivez. Vous vous sentez seul? Vous avez des préoccupations?
- Donnez-vous la permission d'exprimer vos émotions à une personne de confiance ou de les exprimer par le moyen de l'écriture, en appelant une ligne d'écoute téléphonique ou autrement.
- Ne vous attendez pas nécessairement à ce que votre entourage soit capable de lire en vous. Exprimez vos besoins.
- Faites de la place à vos émotions et aussi à celles de vos proches.



## Utilisez judicieusement les médias sociaux

- Ne partagez pas n'importe quoi sur les réseaux sociaux. Les mauvaises informations peuvent avoir des effets néfastes et nuire aux efforts de tous.
- Utilisez les réseaux sociaux pour diffuser des actions positives.
- Regardez des vidéos qui vous feront sourire.



## Adoptez de saines habitudes de vie

- Tentez de maintenir une certaine routine en ce qui concerne les repas, le repos, le sommeil et les autres activités de la vie quotidienne.
- Prenez le temps de bien manger.
- Couchez-vous à une heure qui vous permet de dormir suffisamment.
- Pratiquez des activités physiques régulièrement, tout en respectant les consignes de santé publique.
- Réduisez votre consommation de stimulants : café, thé, boissons gazeuses ou énergisantes, chocolat, etc.
- Buvez beaucoup d'eau.
- Diminuez ou cessez votre consommation d'alcool, de drogues, de tabac ou votre pratique des jeux de hasard et d'argent.

## Aide et ressources

Le prolongement de cette situation inhabituelle pourrait intensifier vos réactions émotionnelles. Vous pourriez par exemple ressentir une plus grande fatigue ou des peurs envahissantes, ou encore avoir de la difficulté à accomplir vos tâches quotidiennes. Portez attention à ces signes et communiquez dès que possible avec les ressources vous permettant d'obtenir de l'aide. Cela pourrait vous aider à gérer vos émotions ou à développer de nouvelles stratégies.

- **Info-Social 811**  
Service de consultation téléphonique psychosociale 24/7
- **Regroupement des services d'intervention de crise du Québec**  
Offre des services 24/7 pour la population en détresse :  
[centredecrise.ca/listecentres](http://centredecrise.ca/listecentres)
- **Service d'intervention téléphonique**  
Service de consultation téléphonique 24/7 en prévention du suicide :  
1 866 APPELLE (277-3553)

De nombreuses autres ressources existent pour vous accompagner, consultez : [Québec.ca/allermieux](http://Québec.ca/allermieux)

[Québec.ca/allermieux](http://Québec.ca/allermieux)

 Info-Social 811

Québec 

Voici un **spécial nouveautés** que vous offrent votre réseau biblio du Bas St-Laurent. La plupart des informations qui suivent proviennent du portail du Réseau biblio Bas St-Laurent. Pour utiliser ces nouveaux services et même les autres qui vous sont suggérés, il vous faut avoir en main votre carte de membre pour pouvoir vous identifier avec votre numéro d'abonné à 14 chiffres + votre NIP (celui-ci correspond aux trois derniers chiffres qui apparaissent sur votre carte). Je vous souhaite des heures de plaisir!

## 1. Nouveauté: Jeux d'évasion numériques

Le confinement n'a pas que des effets négatifs, cela a permis au Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent d'offrir à tous ses abonnés une nouvelle plateforme numérique: «**Jeux d'évasion numériques**»! Les jeux sont bilingues, faciles à utiliser et s'adressent aux jeunes de plus de 8 ans (si accompagnés d'un adulte), aux adolescents et aux adultes de tous âges.

À jouer seul, entre amis ou en famille (en respectant les mesures sanitaires toujours en cours) ... du bout des doigts, sur votre téléphone intelligent ou tablette. Vous êtes invités à relever plusieurs défis à travers différentes mises en situation. Il vous faudra défier le chronomètre afin de trouver les indices nécessaires pour terminer la mission à temps. Raisonement, logique, mais aussi courage seront nécessaires pour résoudre les énigmes afin de terminer les missions à temps!

Ces jeux d'évasion ont été développés en Outaouais, par Cochlea Team, concepteur de jeux vidéo mobiles. Actuellement, trois scénarios sont disponibles. D'autres jeux viendront se greffer à ceux-ci au cours des prochains mois.

Vous aimez les jeux d'énigmes, alors c'est pour vous. Allez sur le site du **reseaubibliobsl.qc.ca**, repérez: **nouvelle plateforme en ligne**. Cliquez! dirigez-vous vers: <https://www.reseaubibliobsl.qc.ca/jeux-devasion-numeriques> et suivez la marche à suivre.

## 2. Nouvelle ressource numérique : Généalogie Québec et celle qui était déjà accessible: Mesaïeux.com

La généalogie vous intéresse? Voici deux ressources offertes par votre Réseau pour retrouver vos ancêtres. Tout d'abord, depuis octobre 2020, vous pouvez profiter d'un accès privilégié au site Généalogie Québec. Tous les abonnés peuvent accéder à l'ensemble des collections et données généalogiques acquises par l'Institut Drouin. Au total, 44 millions d'images et de fiches sont regroupées en 16 outils et collections divers couvrant l'ensemble du Québec ainsi qu'une partie de l'Ontario, des États-Unis et de le l'Acadie de 1621 à aujourd'hui. Pour y accéder, vous devez vous rendre sur le site du réseau, repérez nouvelle ressource numérique: **Généalogie Québec** et suivez la procédure.

L'autre ressource mise à votre disposition est: **Mesaïeux.com**, un site québécois de généalogie. Depuis ses débuts, Mesaïeux.com est partenaire de la Société de Généalogie des Cantons de l'Est, une des plus importantes sociétés de généalogie au Québec. Viennent s'ajouter à la liste : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada, plusieurs autres sociétés de généalogie, ainsi que, plus récemment, la Bibliothèque de Québec. De plus, Mesaïeux.com est recommandé par la prestigieuse New England Historic Genealogical Society, la plus ancienne société de généalogie sur le continent, fondée en 1845.

Le site propose aux utilisateurs une base de données unique, regroupant des données généalogiques sur les paroisses du Québec depuis leur fondation jusqu'à tard au XXe siècle, et couvrant également une partie de l'Ontario, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta. Les données utilisées proviennent de sources fiables. Le processus de contrôle de qualité utilisé permet d'éliminer les doublons et les incohérences, de corriger les erreurs, et de constituer des fiches de familles intégrées. Suivez le guide!

### 3. Toutapprendre.com

**\*Nouveau\*** Plus de **800 cours** en ligne disponibles. La plupart des cours sont sur support vidéo couvrant de multiples sujets : langues, français langue seconde, bureautique, multimédia, vie professionnelle, musique, développement personnel et émotionnel et encore plus! Les cours combinent des méthodes d'apprentissage traditionnelles et nouvelles technologies.

Pour accéder à toutapprendre.com, il suffit de vous rendre à l'adresse du réseau en repérant l'icône **toutapprendre.com**.

Note : Cette interface est supportée par les navigateurs Google Chrome, Edge et Firefox.

Je tiens à féliciter notre Réseau de nous proposer ces formidables nouveautés afin d'alléger notre quotidien en ce temps de confinement. Vous n'avez plus raison de trouver le temps long, mais je dois quand émettre un avertissement: «Gardez du temps pour oxygéner votre cerveau, allez jouer dehors!»

### Réouverture ou non!

**Nous ne savons pas ce qui se passera après le 8 février, nous vous invitons à suivre les informations sur le site et le Facebook de la municipalité ou en communiquant avec nous à l'adresse courriel de la bibliothèque municipale: [biblio.bruno@crsbp.net](mailto:biblio.bruno@crsbp.net). De plus, l'horaire et les consignes seront affichés sur la porte de votre bibliothèque.**

Entre temps, le prêt sans contact est toujours possible. Faites-nous parvenir vos demandes via notre adresse courriel (ci-haut mentionnée) ou pour les abonnés n'ayant pas accès à un service Internet, vous pouvez rejoindre Mme Ghislaine Gagné au 418-492-6543. Pour chaque requêtes, vous devez nous donner les informations suivantes: titre et auteur pour chaque livre désiré, votre numéro d'abonné et de téléphone. Lorsque nous aurons reçu vos documents, nous vous appellerons pour vous donner un rendez-vous afin de récupérer vos documents.

Pour terminer, j'aimerais partager cette réflexion avec vous. Durant cette période de confinement, nous aimons nous tourner vers des auteurs et des genres que nous connaissons bien parce que c'est réconfortant comme notre bon vieux chandail. Mais, pourquoi ne pas saisir l'occasion de sortir de vos habitudes, de votre zone de confort pour explorer un nouvel auteur, un nouveau genre ou style littéraire, vous laissez mener complètement ailleurs et faire des découvertes épatantes. Pour ma part, je me suis laissée emporter par la littérature policière nordique (scandinave). Ces auteurs parviennent à nous plonger dans l'ambiance de leurs histoires d'une façon unique. Une fois accrochée c'est difficile de laisser tomber ces romans... On a qu'à se souvenir des personnages si saisissants de l'univers de la fabuleuse série Millénium, sortie en 2006, de Stieg Larsson (Danemark) qui a séduit de nombreux lecteurs et cinéphiles. Après la mort de Larsson en 2004, j'ai lu les trois derniers tomes de Millénium mettant en vedette la sensationnelle Lisbeth Salander signés par David Lagercrantz (Suède). Tome 4:«Ce qui ne me tue pas», tome 5:«La fille qui rendait coup pour coup» et le dernier: «La fille qui devait mourir». Ensuite, j'ai plongé dans l'univers de l'islandais Ragnar Jonasson qu'on qualifie de nouvelle star du polar avec son enquêteur vedette Ari Thor et finalement le suédois Henning Mankell dont je vous propose le titre suivant: «La chaussure italienne» de loin mon préféré, sans oublié ses romans policiers avec l'inspecteur Wallender. Je vous invite à côtoyer cette littérature qui vient du froid mettant en scène des atmosphères particulières, des lieux inspirants, des intrigues et des personnages puissants. Mes prochains auteurs sur ma liste seront Arnaldur Indridason (islandais) ou les Alder Olsen (danois)? Et vous, oserez-vous écouter votre curiosité?

Pour la nouvelle année, je vous souhaite de garder intacte votre passion des livres, cette source inépuisable de réconfort.

*Diane Cardin*  
Responsable

# CHRONIQUE CULINAIRE

## **Duo de crevettes et de pétoncles, beurre crémeux à la ciboulette (4 portions )**

24 grosses crevettes décortiquées, la queue intacte  
12 gros pétoncles coupés en deux  
Jus et zeste râpé d'une lime bien lavée  
Huile d'olive  
Ciboulette fraîche ciselée  
Sel et poivre

Beurre crémeux à la ciboulette  
60 ml (4 c. à soupe ) ciboulette fraîche hachée très finement  
30 ml (2c. à soupe) jus de lime  
80 ml (1/3 tasse ) beurre mou  
2 pincées de piment de cayenne  
Sel et poivre  
60 ml (4 c. à soupe ) crème 35%

Mettre les deux fruits de mer dans un bol, puis ajouter le jus et le zeste de lime. Mouiller avec un peu d'huile d'olive, puis assaisonner généreusement de ciboulettes, de poivre et d'un peu de sel. Mélanger, puis laisser reposer 2 heures au frais.

Préchauffer le barbecue à feu moyen. Bien gratter la grille puis la huiler. Pour chaque brochette piquer le bas d'une crevette avec une brochette, enfiler une demi-pétoncle, puis sceller le tout en enfilant le haut de la même crevette sur la brochette. En d'autres mots, cela signifie que chaque demi-pétoncle est enfilé entre chaque crevette. Répéter l'opération avec le reste des fruits de mer. Réserver les brochettes sur une assiette de service, puis les mouiller avec le reste de la marinade.

Déposer les brochettes sur le gril, puis les cuire, sans couvrir, 3 ou 4 minutes ou jusqu'à ce que les crevettes soient tout juste rosées. Si vous cuisez les brochettes à la cuisinière, grillez-les au four à broil à environ 4 pouces de l'élément supérieur en augmentant le temps de cuisson prescrit au barbecue de quelques minutes.

Les retirer du gril, puis servir immédiatement 1 à 2 brochettes par personne déposées sur un fond de beurre crémeux à la ciboulette. Accompagner de pâtes à l'huile à l'ail ainsi que de courgettes grillées.

## **Beurre crémeux à la ciboulette**

Mettre les quatre premiers ingrédients dans un petit bol puis faire fondre par intervalle de 20 secondes au micro-ondes. Brasser entre chaque intervalle.

Saler et poivrer au goût, puis incorporer la crème en mélangeant. Réchauffer un autre 20 secondes, servir chaud.

Crevettes grillées, vinaigrette sucrée aux pistaches  
24-26 grosses crevettes décortiquées  
Beurre fondu  
Sel et poivre  
Graines de céleri  
Piment de la Jamaïque  
Tranches de baguette grillées  
Pistaches écalées (décoration)

## **Vinaigrette sucrée aux pistaches**

45 ml (3c. à soupe) pistaches écalées et hachées finement  
2,5 ml (1/2 c. à thé) moutarde sèche  
30 ml (2 c. à soupe) miel liquide  
15 ml ( 1 c. à soupe ) jus de citron  
45 ml (3 c. à soupe) d'huile d'olive  
60 ml (4 c. à soupe ) huile de pistache ou de noix  
1-2,5 ml (1/4-1/2 c. à thé) cannelle moulue  
45 ml ( 3c. à soupe) eau chaude  
Sel et poivre

Préchauffer le four à broil. Déposer les crevettes sur une plaque allant au four, puis les badigeonner des deux côtés de beurre fondu. Assaisonner au goût de sel et de poivre, de graines de céleri et de piment de la Jamaïque.

Mettre la plaque sur l'étage inférieur du four, puis griller les crevettes quelque minutes de chaque côté ou jusqu'à ce qu'elles soient bien rosées. Si vous cuisez les crevettes au barbecue, les enfiler sur des brochettes, puis les griller à feu moyen élevé en respectant les temps de cuisson prescrit pour la cuisson à la cuisinière.

Retirer la plaque du four, puis répartir esthétiquement les crevettes dans quatre grandes assiettes. Les mouiller avec un généreux filet de vinaigrette sucrée aux pistaches. Accompagner de tranches de baguette grillées. Garnir de pistaches et servir immédiatement.

## Vinaigette sucrée aux pistaches

Mettre les quatre premiers ingrédients dans un bol, puis mélanger un peu pour intégrer le tout légèrement. Incorporer les deux huiles, en filet, tout en fouettant.

Ajouter la cannelle et l'eau chaude, puis saler et poivrer au goût. Bien fouetter, puis couvrir et laisser reposer quelques heures au frais pour laisser le temps aux saveurs de se développer. Retirer du réfrigérateur 30-60 minutes avant d'utiliser.

*Angèle Dionne*



### Les Chevaliers de Colomb Conseil 2941

présents dans notre communauté  
5000\$  
de dons distribués en 2019-2020

Fabriques de notre territoire  
Croix-Rouge  
Société Accueil Partage  
Sclérose en Plaque  
Arc-en-Ciel du coeur  
Baseball mineur  
Unité Domrémy  
École Mgr Boucher  
École sec. Chanoine Beaudet  
Fondation OLO  
Fondation André Côté  
Maison Desjardins  
Autres dons



# Alimentation St-Bruno 2020

## \*\* Méchoui \*\*

Le 27 février sera servi entre 17 h et 18 h  
(pour sortir)

Carte en vente au dépanneur seulement  
jusqu'au 21 février 2021

Prix : Adulte : 18.\$

Enfants : 13.\$ (12 ans et moins)

Tél. : 418-492-3185  
155, route du petit Moulin,  
St-Bruno-de-Kamoursaka

Au profit des personnes atteintes de cancer  
ou de maladie incurable



## MASQUE ARTISANAL

4 masques / 10 \$

cueillette sur rendez-vous au Kamouraska

4 masques / 15\$

poste incluse partout au Québec



COMMANDEZ

[fondationandrecote.ca/masque-artisanal](http://fondationandrecote.ca/masque-artisanal)

# CHRONIQUE JURIDIQUE

## L'union de fait : vivre ensemble sans être mariés

L'union de fait, aussi appelée «union libre» ou autrefois «concubinage», existe entre deux personnes non mariées qui vivent ensemble durant un certain temps ou qui vivent ensemble durant un certain temps et qui ont un enfant ensemble. Ces personnes peuvent être considérées comme «conjoints de fait» selon la loi. Il n'est pas toujours nécessaire de cohabiter! Il est possible de partager une vie ensemble sans habiter sous un même toit!

**Attention!** L'union de fait et l'union civile sont deux situations différentes. Cet article traite seulement de l'union de fait.

### Les conjoints de fait ne sont pas automatiquement mariés après un certain temps

Deux personnes peuvent choisir de vivre ensemble sans se marier. Et même s'ils vivent ensemble 1 an, 3 ans, 15 ans ou 40 ans ou ont plusieurs enfants ensemble, ils ne seront jamais « automatiquement » mariés.

En conséquence, les conjoints de fait ne bénéficient pas de certaines protections réservées aux couples mariés, notamment en cas de séparation ou de décès.

Le conjoint de fait :

- Ne bénéficie pas de la [protection de la résidence familiale](#) si un seul des conjoints est propriétaire ou locataire de la résidence;
- N'a pas le droit au [partage des biens](#) en cas de séparation;
- N'a pas droit à une [«prestation compensatoire»](#) pour le travail réalisé pendant l'union de fait au profit de son conjoint;
- N'a pas le droit de demander une [pension alimentaire](#) pour lui en cas de séparation;
- N'hérite pas en cas du décès de son conjoint si ce dernier [n'a pas fait de testament](#) ou s'il ne l'a pas désigné comme [héritier dans son testament](#);

### Comment prévoir des protections aux conjoints de fait

En cas de séparation... ou non!

Le [contrat de vie commune](#) permet aux conjoints de fait de s'entendre sur des aspects de la vie en couple pendant la vie commune. Il peut aussi prévoir la protection de la résidence familiale et d'autres protections en cas de séparation, comme un partage des biens, une prestation compensatoire ou une pension alimentaire pour l'un d'eux.

### En cas d'incapacité

Toute personne adulte, conjoint de fait ou non, peut préparer un [mandat de protection](#) (mandat en prévision de l'incapacité). Ce document contient les directives de cette personne pour s'occuper d'elle et de ses finances au cas où elle est toujours en vie, mais [inapte](#) à prendre des décisions.

### En cas de décès

Le testament est un document essentiel pour avantager son conjoint de fait en cas de décès. Le testament permet entre autres de décider à l'avance qui sera les héritiers et leurs parts des biens du défunt.

Le testament est un document important pour tous. Par contre, il est encore plus important pour les conjoints de fait, car sans testament, [le conjoint de fait n'hérite pas selon la loi](#). En pratique, cela peut donner lieu à des situations problématiques et déçirantes. En voici des exemples :

- Le conjoint de fait est décédé sans avoir fait de testament. Son conjoint n'hérite de rien du tout;
- Le conjoint de fait n'a pas de testament. Tous ses biens sont donc remis à ses enfants. Comme la moitié de la maison lui appartenait, le conjoint

survivant se retrouve copropriétaire de la maison avec les enfants;

- Le conjoint de fait était toujours légalement marié à une autre personne. Puisqu'il n'a jamais divorcé, son époux peut hériter s'il n'avait pas fait de testament ou encore réclamer un partage des biens ou une pension alimentaire à la succession.

En plus du testament, le conjoint de fait peut souscrire une assurance-vie en faveur de son conjoint. L'assurance-vie permet au conjoint survivant d'avoir un coup de pouce financier, que ce soit par exemple pour palier à la perte du revenu de son conjoint décédé, payer les frais funéraires ou encore pour payer l'impôt sur les biens du conjoint décédé.

Peu importe la situation, une bonne [planification de succession](#) permet de prévoir à l'avance ce qui ira au conjoint de fait, en plus de maximiser l'héritage que vous laisserez et éviter le plus possible des situations potentiellement problématiques.

### Les conjoints de fait ont droit à certains avantages au même titre que les personnes mariées

Plusieurs personnes pensent à tort qu'elles sont automatiquement mariées si elles vivent avec leur conjoint un certain temps. Cette croyance populaire vient peut-être du fait que les conjoints de fait ont les mêmes avantages que les conjoints mariés dans des cas précis.

Toutefois, pour tous ces avantages – souvent à caractère social – il n'y a pas de définition uniforme de ce qu'est un conjoint de fait! Parfois, un couple peut être considéré conjoint de fait dans une situation et d'autres fois non! Tout dépend du type de situation et des lois qui l'encadrent. La plupart des situations utilisent l'un des critères suivants pour déterminer l'existence de l'union de fait :

- deux personnes non mariées qui vivent ensemble et se présentent publiquement comme un couple;
- deux personnes non mariées qui vivent ensemble durant un certain temps (parfois 1 an, parfois 3 ans) ;
- deux personnes non mariées qui vivent ensemble ET ont un enfant ensemble (biologique ou adopté);
- deux personnes non mariées qui vivent ensemble durant un certain temps (généralement 1 an) ET ont un enfant ensemble (biologique ou adopté) .

Parfois, une personne peut être conjoint de fait d'une personne même si en réalité elle est toujours légalement mariée ou unie à une autre personne! Ainsi, il vaut mieux s'informer auprès des ressources disponibles pour savoir si vous êtes considérés conjoints de fait selon la loi.

Vous pouvez aller voir sur le site des exemples où les conjoints de fait ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les conjoints mariés :

<https://educaloi.qc.ca/capsules/lunion-de-fait-vivre-ensemble-sans-etre-maries/>



## QUOI FAIRE DES CENDRES DE POÊLE À BOIS ?

### RISQUE D'INCENDIE

En moyenne **140 incendies** par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres. 



### COMMENT S'EN DÉBARRASSER

1. Videz-les régulièrement.
2. Entrez-les dans un contenant métallique fermé\*.
3. Déposez le contenant à l'extérieur à 1 m des surfaces combustibles.
4. Faites **refroidir** les cendres 7 jours.
5. Jetez les cendres **refroidies** à la poubelle dans un sac ou une boîte.

Les cendres sont refusées au bac brun.

\*Le contenant métallique doit être à fond surélevé et muni d'un couvercle.

Pour connaître les bonnes pratiques lors du traitement sur place consultez notre site internet : [www.co-eco.org/cendres](http://www.co-eco.org/cendres)



**DES QUESTIONS ?**  
418 856-2628 poste 0  
[www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)

# Horaires d'ouverture

## Bureau municipal

Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :  
9 h à 12 h et  
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612  
www.stbrunokam.qc.ca

## Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et  
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30  
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30  
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Club les Belles Pistes du Rocher blanc

Pour information: 418-492-7421

## Alimentation St-Bruno

Dimanche : 9 h à 19 h  
Lundi : 9 h à 19 h  
Mardi : 9 h à 19 h  
Mercredi : 9 h à 19 h  
Jeudi : 9 h à 19 h  
Vendredi : 9 h à 19 h  
Samedi : 9 h à 19 h

Tél.: 418 492-3185

## Bibliothèque

Le mercredi de  
18 h 30 à 20 h

Fermé jusqu'à avis contraire

SAAQ St-Pascal

Lundi au vendredi de  
12 h 00 à 16 h 00

Samedi Fermé  
dimanche Fermé

Téléphone : (418) 492-7314

## Horaires patinoire

Jeudi : 17 h 00 à 19 h 30  
Vendredi : 17 h 00 à 19 h 30  
Samedi : 13 h 00 à 17 h 00  
Dimanche : 13 h 00 à 17 h 00

## Fabrique 321, rue de l'Église

Mercredi de 9 h à 15 h 30  
au local administratif des  
Habitations de St-Bruno.  
Téléphone: 418-308-0838.



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**BUREAU DE MONTMAGNY**  
Édifice Amable Bélanger  
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206  
Montmagny (Québec) G5V 1J7  
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

**BUREAU DE SAINT-PASCAL**  
Édifice Claude-Béchar  
235, rue Rochette, bureau 108  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Téléphone : 418 492-7730

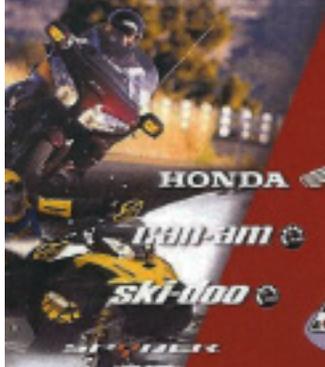
**BUREAU DE SAINTE-PERPÉTUE**  
366, rue Principale Sud, bureau 205  
Sainte-Perpétue (Québec) GOR 3Z0  
Téléphone : 1 866 774-1893  
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

**MARIE-EVE PROULX** Députée de Côte-du-Sud  
Ministre déléguée au Développement économique régional  
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,  
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



**Bernard Généreux**  
Député fédéral  
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca  
1-855-881-9876



735, Taché, Saint-Pascal  
(Québec) GOL 3Y0

Tél. : 418 492-3632  
Téloc. : 418 492-8604  
Sans frais : 1 888 297-3632

**JEAN MORNEAU**  
www.jeanmorneau.com



**Recyclage Guy Gagné 2007**

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD  
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

**DECOR SURFACES**

**DUMAIS**  
camilledumais.com

1005, rue Lévesque  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

**Coiffure Céline Design**

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église  
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0

**lunik**  
TABAGIE ACCOMMODATION

**lunik inc.**  
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE  
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122  
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

**Idée Fixe**  
CADEAUX JOUETS

492-2222

**Résidence funéraire Daniel Caron**

Pré-arrangement (garantis en fiducie)  
Crémation  
Funérailles traditionnelles  
Service d'ambulance

Daniel Caron,  
Thanatologue, ambulancier

353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

**point S**  
CERTIFIÉ POIDS LOURD

**Pneus F.M. inc.**

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal  
418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale  
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal  
418.492.2907  
point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

**Service de Pneus Marcel inc.**

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile  
- agricole

**418 492-2915**  
622 boul. Hébert  
Saint-Pascal



**MALLETTE**

Mallette  
Société en collectif  
Comptables agréés

**Gilles Lebel, ca**

Tél.: (418) 492-3515  
Téléc.: (418) 492-9640  
Cel.: (418) 867-6318

470, rue Chapleau  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

**PME INTER**

**Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre**  
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon  
Me Dorisse St-Pierre  
Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal  
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294  
Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

**COMITÉ DES BÉNÉVOLES**

**Repas après les funérailles Saint-Bruno**

Ghislaine Gagné 418-492-6543  
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

**ARTISAN CORDONNIER**

**Roger Mailloux**

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno  
S.V.P. appeler au  
Tél.: 418-492-5942



**Fabrique St-Bruno**

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B  
Saint-Bruno-de-Kamouraska

**Le Domaine Brulois**

**HÉBERGEMENT**

Personnes autonomes et semi-autonomes  
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.  
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5  
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824  
and\_micho@yahoo.ca



La Michelaine  
Mohair

**Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska**

710, rue Taché, C.P. 372  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Tél.: 418 492-1449  
Téléc.: 418 492-9021  
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

**Garde paroissiale**

**Saint-Bruno**

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

**Distinction Coiffure**

143, route du Petit Moulin  
St-Bruno-de-Kamouraska QC  
GOL 2M0  
418 492.6311  
Manon Thériault prop.





# CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

## Rémy Thériault

339 rue Lessard  
Saint-Pascal (Québec)  
Tél. : 418 492-9489  
theriaultremy@hotmail.com

## Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



Membre affilié



## Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier PHARMACIENS

### Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télec. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@famiprix.com



## Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1  
Saint-Bruno-de-Kamouraska  
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612  
Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



## Club des 50 ans et plus

321, rue de l'Église, Bureau 3  
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente  
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

# BASIE|32

web design impression



## Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

## Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église  
Saint-Bruno

418-492-7803



## provigo

ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry  
Saint-Pascal-de-Kamouraska  
(Québec) GOL 3Y0  
Tél : 418 492-1034  
Fax : 418 492-1035  
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre provigo, si vite, si bon ... [www.provigo.ca](http://www.provigo.ca)

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE  
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION  
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

## Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire  
Cell. : 418.868.9486

Tél. : 418.852.1222  
Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel  
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



**Desjardins**  
Caisse du Centre  
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska